

Nom et prénom de
l'élève : Date de
naissance :
Classe :

PROCEDURE POUR DEMANDER UN PAI **PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE**

(Bulletin officiel n°9 du 4 mars 2021 NOR : MENE2104832C Circulaire du 10-2-2021 MENJS – DGESCO CE-CT
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>

Madame, Monsieur,

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être élaboré pour permettre aux **élèves atteints de troubles de la santé** évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent, majeur ou mineur : - Le régime alimentaire,

- Les aménagements d'horaires dans le cadre d'une prise en charge extérieure (kinésithérapie, orthophonie, etc.), en cas de phobie scolaire ou de convalescence ...
- Les modalités d'administration d'un traitement médicamenteux ;
- Le protocole de soins d'urgence ;
- Les aménagements spécifiques lors des cours d'éducation physique et sportive (EPS) et des sorties scolaires, les activités de substitution.

Ce PAI est particulièrement important dans le cas d'un traitement à prendre au long cours au lycée et pendant les voyages scolaires. :

- quotidiennement,
- en cas d'urgence, de crise,
- en cas de symptômes ou de douleurs récurrents,
- particulièrement pour tout médicament non fourni par l'infirmière, celle-ci n'étant habilitée à ne donner que du spasfon, du paracétamol et du smecta sans avis médical,
- et même pour tout médicament susceptible d'être pris en dehors de la présence de l'infirmière..

CAR AUCUN ELEVE NE PEUT GARDER SON TRAITEMENT AVEC LUI, C'EST UNE QUESTION DE RESPONSABILITE PAR RAPPORT A LUI-MEME ET A TOUS LES AUTRES ELEVES.

Tournez s'il vous plaît

Vous devez :

➤ Télécharger le PAI sur le site du Lycée, soit 4 pages, onglet « élèves-étudiants/pack rentrée 2024/PAI.

➤ Compléter les renseignements administratifs : Partie 1

➤ Consulter votre médecin qui complètera les Parties 2 et 3

(Nous n'avons pas de médecin)

Il doit indiquer :

Partie 2 a- la difficulté que la pathologie entraîne pour l'élève b-c-d- les aménagements à mettre en place, e- les aménagements concernant la restauration,

f- les aménagements des soins : bien indiquer le lieu de stockage des médicaments (vers l'élève si urgence absolue ou/et à l'infirmerie) ...

g- les aménagements pédagogiques, pour les évaluations, les épreuves aux examens : cette partie indique ce que **cette pathologie** entraîne comme besoin spécifique.

Partie 3 : La conduite à tenir en cas d'urgence

➤ **A la rentrée, il vous appartient de fournir :** ○ Les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire en cours, ○ Une ordonnance datant de moins d'un an

➤ En fin d'année scolaire, votre enfant ou vous-même devrez récupérer le traitement.

Juin 2025

L' infirmier

Vos coordonnées :

Nom :

Adresse : CP et

Ville :

Téléphone :

Mail :

Vu et pris connaissance le :

Signature des parents